



NOVIOMO

POLITIQUE QUALITÉ

Relative au maintien et au renouvellement de l'habilitation d'expert CSE

La SAS Noviomo a été fondée dans le but d'accompagner les élu·e·s au sein des instances représentatives du personnel dans leurs missions d'amélioration des conditions de travail, de prévention des risques professionnels, de défense de l'emploi et de négociation collective.

Préalablement expert agréé CHSCT depuis 2016, Noviomo est habilité en tant qu'expert CSE (certificat n°114 CS) depuis le 13 octobre 2021, conformément à l'arrêté du 7 août 2020 relatif aux modalités d'exercice de l'expert habilité auprès du comité social et économique et au référentiel de certification Qualianor.

À ce titre, Noviomo mobilise une méthodologie d'intervention robuste, des compétences pluridisciplinaires ainsi qu'une déontologie garante de sa démarche et de ses règles d'intervention. Cette déontologie repose notamment sur la pédagogie de l'action, le respect de la position de tiers-intervenant, l'absence de jugement de valeur, l'information des salariés, le respect de la parole de tous, la confidentialité, l'indépendance et l'absence de conflits d'intérêts.

Dans ce cadre, chaque intervenant Noviomo doit partager et s'approprier notre objectif premier en matière d'expertise CSE : **garantir la qualité et la pertinence des expertises confiées à Noviomo** en application des articles L.2315-94 et R.2315-51 et suivant du Code du travail dans les domaines :

- Organisation du travail, dont les équipements de travail ;
- Environnement de travail, y compris les expositions chimiques, physiques et biologiques ;
- Égalité professionnelle.

Engagements qualité

Pour satisfaire à cette exigence, Noviommo s'engage à :

- 1. Garantir le respect permanent des exigences légales, réglementaires et normatives relatives aux expertises CSE mentionnées à l'article L2315-94 du Code du travail, en particulier celles prévues à l'annexe 2 de l'arrêté du 7 août 2020 ;**
- 2. Agir en toutes circonstances dans le respect de cinq principes fondamentaux : indépendance, impartialité, compétence, confidentialité et prévention des conflits d'intérêts**
- 3. Sécuriser la maîtrise des informations documentées, y compris la protection des données personnelles (RGPD) ;**
- 4. Renforcer la maîtrise des compétences de ses intervenants par un dispositif d'habilitation interne et de sensibilisation continue ;**
- 5. Maintenir et améliorer en continu l'efficacité de son système de management de la qualité (SMQ), en assurant son amélioration continue par la fixation et le suivi d'objectifs qualité mesurables et concrets ;**

Ces engagements se déclinent en objectifs mesurables et suivis dans la durée, régulièrement réévalués au regard des audits internes, des bilans consolidés et des retours d'expérience :

- Maintenir et renforcer le SMQ en préparant le cycle de renouvellement d'habilitation 2026 ;
- Garantir la sécurité et la conformité des outils et équipements informatiques ;
- Assurer un retour d'expérience consolidé (bilans annuels autocontrôles + satisfaction) et proposer aux CSE un suivi post-mission à 6-12 mois ;
- Organiser chaque année un audit externe et une revue de direction, et consolider les bilans annuels issus des autocontrôles et des questionnaires de satisfaction ;
- Atteindre et maintenir un taux de satisfaction agrégé ≥ 95 % sur l'ensemble des expertises restituées.

La responsabilité du système de management de la qualité (SMQ) est attribuée au Président de Noviommo. Tous les processus de l'entreprise sont impliqués dans cette démarche.

Tous les chargés de projet doivent :

- Être moteurs dans la mise en œuvre et l'évolution du SMQ ;
- Effectuer des autocontrôles et participer aux audits internes pour vérifier la mise en œuvre, le maintien et l'efficacité du système.

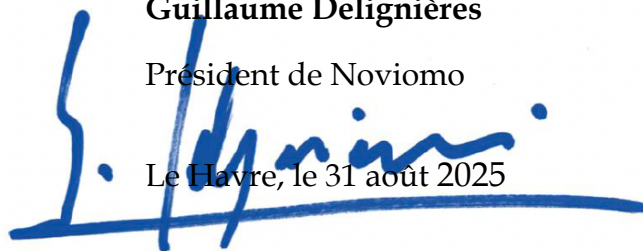
Cette Politique Qualité et ses objectifs associés, fondée sur le référentiel Qualianor Expert CSE dans sa dernière version en vigueur, vise à :

- Maintenir l'habilitation d'expert CSE délivrée en application de l'arrêté du 7 août 2020 ;
- Préparer, par l'amélioration continue, le renouvellement de cette habilitation lors du prochain cycle de certification 2026 ;
- Satisfaire en permanence aux exigences légales et réglementaires du Code du travail.

Guillaume Delignières

Président de Noviommo

Le Havre, le 31 août 2025



En paraphant ce document, je m'engage à mettre à disposition les moyens nécessaires à la mise en œuvre de la présente politique, au déploiement des objectifs et à l'amélioration continue du système de management de la qualité de Noviommo. Ma signature vaut acceptation de la présente charte et de ses mises à jour ultérieures.

Bon pour acceptation

Prénom, NOM, Date et signature

.....

x